

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 mai 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DAC 301 Subvention (12.500 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Petits Oiseaux Production ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 12.500 euros, dont 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 20e arrondissement, est attribuée à l'association Petits Oiseaux Production, 2 bis Cité Aubry (20e), pour l'organisation de la dix-septième édition du festival Les Nocturbaines dans les quartiers Lagny/La Plaine et Réunion/Père-Lachaise du 20e arrondissement du 31 mai au 2 juin 2013. 201_01008 19675.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 12.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, sur la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.